

Non à la fermeture de Jean Perrin ! Oui à la mixité sociale à l'école !

**Parentsdélégués
CollègeJeanPerrin**

L'union locale de la FCPE du 20^e et les parents représentants des écoles Eugène Reisz et du collège Jean Perrin déplorent le manque de méthode de la Mairie du 20^e depuis juin 2018 dans l'élaboration des projets de modification de la sectorisation visant à apporter plus d'équilibre dans la composition sociale des collèges du sud 20^e ; à chaque nouvelle réunion publique des projets différents sont proposés, les statistiques fournies à l'appui de ces différents projets ne sont pas sourcées, les informations délivrées se contredisent suivant les lieux et les interlocuteurs, et les parents qui ne sont pas informés des réunions publiques ne reçoivent aucune information, en particulier ceux des écoles élémentaires.

Ces pseudos concertations à marche forcée dans des réunions publiques où les élus semblent prendre des décisions à l'applaudimètre, où les choix se font sous le menaçement de « c'est ça ou rien » et « c'est maintenant ou jamais » ne servent pas l'objectif commun de mixité des établissements.

A ce jour, deux projets sont proposés : un qui vise à la fermeture du collège Jean Perrin avec la répartition de ses élèves dans d'autres collèges (Flora Tristan, P. Mendès France, Lucie Faure et Hélène Boucher) et un autre appelé le « quatuor » (détaillé plus bas).

Les parents du collège Perrin à qui on a annoncé en septembre 2018 qu'on allait enfin mettre au service de leur établissement les moyens supplémentaires qui sont réclamés depuis dix ans ont été stupéfaits à l'annonce violente de l'éventuelle fermeture de leur collège, fermeture qu'ils n'ont jamais demandée.

L'union locale de la FCPE du 20^e et les parents représentants des écoles Eugène Reisz et du collège Jean Perrin refusent la fermeture du collège public Jean Perrin, qui est situé au sein d'un quartier populaire en pleine rénovation urbaine à la lisière du grand Paris.

Le collège Jean Perrin accueille actuellement seize classes, il vient d'entrer dans le dispositif de rattrapage « Tous Mobilisés » qui prévoit d'importants travaux de réhabilitation du bâtiment et a obtenu récemment la promesse d'un passage en REP+ lors la prochaine révision de la carte des REP.

Son implantation à côté d'un groupe scolaire élémentaire en fait un établissement de proximité très apprécié des familles en difficulté (femmes élevant seules plusieurs enfants, travail à horaires décalés...) qui ne souhaitent pas voir leurs enfants éparpillés dans l'arrondissement à l'entrée au collège, et l'attention récente du Rectorat et de la Ville de Paris, qui a suscité beaucoup d'espoir chez les parents, apparaît en totale contradiction avec ce projet de fermeture.

L'autre proposition actuelle est le « quatuor » : un secteur multi-collèges sur quatre établissements (Jean Perrin, Hélène Boucher, Maurice Ravel et Lucie Faure). Les parents auraient à faire des vœux, et l'affectation dépendrait d'un algorithme prenant en compte la capacité d'accueil de l'établissement, le quotient familial, les règles de priorité (fratrie, handicap) et l'ordre des vœux.

Ce projet, le 5^{ème} proposé depuis le mois de juin, demanderait une étude préalable approfondie de la situation sociale et scolaire des établissements impliqués. De plus, aucune garantie de moyens matériels et humains n'a été donnée par la Mairie et l'Académie. A ce jour, l'ensemble des parents concernés s'interrogent fortement sur sa faisabilité, les moyens qui seraient alloués pour assurer la réussite scolaire de tous les élèves et ils craignent les effets pervers de cette sorte d'Affelnet 6ème : stress des familles et des élèves, mise en concurrence des établissements, dispersion des élèves entravant les liaisons école-collège notamment la liaison CM2-6^{ème}, temps et financement du transport, etc.

Par ailleurs, il est inadmissible que les familles de Jean Perrin aient été qualifiées de « familles défavorisées manquant de capital culturel » lors d'une réunion publique dans leur collège. L'ul20 FCPE et les parents élus de Jean Perrin dénoncent l'amalgame fait entre les catégories socioprofessionnelles des parents et leur incompétence présumée à suivre la scolarité de leurs enfants. Ces amalgames sont erronés, humiliants et renforcent les préjugés des autres parents de l'arrondissement, cela ne peut qu'aggraver l'évitement scolaire et risque de compromettre tout nouveau projet de sectorisation.

Ils appellent les parents d'élèves à réclamer plus de moyens dans l'école publique pour soutenir la scolarité des enfants dont les familles subissent le chômage, la monoparentalité ou les horaires décalés, et parfois tout ça en même temps. Cela passe par des locaux adaptés, des adultes en nombre suffisant pour assurer le travail éducatif, des psychologues et assistants sociaux dans les écoles et collèges pour mettre en œuvre des dispositifs d'aides aux familles et à la parentalité et des services de médecine scolaire en nombre suffisant partout, des dotations horaires dédiées pour des effectifs réduits et des heures de soutien scolaire et des projets pédagogiques fédérateurs ayant comme objectif d'assurer la réussite de tous les élèves dans leur diversité.

Ils demandent par ailleurs au Rectorat et à la Ville de Paris d'inclure dans ses objectifs de mixité sociale et scolaire dans les collèges, le secteur privé sous contrat, qui bénéficie de 80% de subventions publiques et capte des ressources fiscales par le biais des donations.

Ils réaffirment leur demande de plus de mixité sociale à l'école, qui a pour mission la socialisation de tous les enfants, en leur permettant de sortir de l'entre soi familial, social ou culturel, pour leur réussite éducative, pour leur émancipation et pour la société de demain qu'ils auront à construire tous ensemble.

Ils refusent le statu quo et demandent aux pouvoirs publics : Mairie du 20e, Rectorat, Département de Paris, de se mettre autour d'une table, pour une concertation réelle et sérieuse avec tous les acteurs concernés : parents, associations, professeurs, établissements.

Ce moment indispensable de réflexion partagée sur la question de la mixité sociale des établissements du 20^e comme levier de la réussite éducative et scolaire des élèves, doit se donner le temps d'étudier en détail le projet du « quatuor », ainsi que d'autres hypothèses de sectorisation, et pouvoir y apporter les modifications et les moyens nécessaires avant leur mise en place.

Paris, le 25 novembre 2018